

PROJET DE CIMETIERE PAYSAGER BILAN DE LA CONCERTATION

Par délibération en date du 10 octobre 2019, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE a approuvé le bilan de la concertation publique organisé en mairie du 1^{er} juin au 31 août 2019 sur le projet de cimetière paysager à La Martinière.

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 février 2019,
VU la délibération du 11 avril 2019 portant avis favorable au lancement d'une concertation publique pour la création d'un cimetière paysager,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2223-1 à 46,
VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 103-2,
VU les articles L 121-17, L 126-1 et R 121-21 du Code de l'environnement,
VU les résultats de la concertation préalable,
VU l'intérêt général de la commune à la création d'un nouveau cimetière paysager sur le site de la Martinière,
VU le bilan de la concertation publique, le débat public du mercredi 19 juin 2019 et le registre d'enquête,

Ladite délibération est affichée en mairie à compter du 21 octobre 2019. Le dossier et le plan du projet est tenu à disposition du public en mairie de Barbâtre aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Renseignements auprès du service urbanisme de la mairie de Barbâtre, au 02 51 39 68 58.